



## *Communiqué*

### **Changement de Centres de Loisirs sans concertation ni motif sérieux**

Fin juin, des animateurs et animatrices, à Solomon, Langevin, Cotton, Robespierre... apprennent qu'elles et ils vont changer de Centre en septembre.

Alors que les souhaits éventuels de changement des agent.es se font bien en amont, la mesure est au dernier moment, sans concertation, et sans motif valable.

**Au dernier moment** : la décision est annoncée fin juin, juste avant les vacances ou l'activité d'été! Sans possibilité du coup pour les concerné.es d'y réfléchir et de donner leur avis.

**Sans concertation** : ils et elles n'ont pas le choix. Aucune possibilité de modifier les décisions. La Municipalité met en avant la concertation des habitant.es et des agent.es, mais là non ...

**Sans motif valable** : les concerné.es ne changent pas de centre suite à une mauvaise évaluation individuelle (les évaluations sont bonnes). Pas non plus pour des problèmes de fonctionnement collectif. Il n'y a pas d'argument...

**Cette mobilité contrainte ne répond donc qu'à une conception et à une pratique libérales et autoritaires d'encadrement : on sépare des collègues qui, malgré les difficultés liées aux missions et parfois aux manques de moyens, fonctionnent bien collectivement, et sont utiles aux besoins du service public.**

Rien qu'au Centre de loisirs Solomon, 4 animateurs et animatrices sont contraint.es de changer ! Sans aucun motif de mauvais fonctionnement individuel et/ou collectif !!!

A cela s'ajoute pour ce même Centre, un Directeur, contractuel, non reconduit pour des motifs officiels légers, et contestés, qui n'auraient jamais conduit à exclusion de la Fonction Publique un titulaire... Il était d'ailleurs soutenu par les enseignant.es de l'école, l'association de Parents d'élèves, et par ses collègues.

La CGT, avec les agent.es concerné.es, ont exigé un rendez-vous avec l'employeur, qui a eu lieu le 13 juillet.

Malgré les arguments portés par les agent.es et la CGT, et dans un seul but d'autoritarisme et de diviser les collègues (nous ne pouvons que l'interpréter comme ça), l'employeur a maintenu ses décisions, sans revenir sur aucune des situations...

A travers cet exemple, l'employeur considère donc qu'un.e agent.e qui exerce bien ses missions, travaille en bonne intelligence avec ses collègues, est susceptible de se voir changer son quotidien.

Etre bien avec ses collègues, tout en répondant aux besoins du service public, est-il considéré comme un privilège ?

La Municipalité souhaite associer les agent.es aux décisions, et développer le bien-être au travail. Dans cette situation, l'employeur fait l'inverse et c'est un choix politique, pas seulement administratif.

Nous pensons que ces décisions nuisent également à la qualité d'accueil des enfants : pourquoi changer un des repères que sont les agent.es quand cela se passe bien ? Cela nuit à tous les enfants et en particulier aux enfants porteurs de handicap...

Nous aurions préféré avancer sur la déprécarisation au sein du service ATSL, savoir où en sont les actes sur les promesses de revoir l'organisation du service, ou encore voir venir les moyens humains (créations de poste, formations,...) pour l'accompagnement des enfants en situation de handicap.

Ce problème de changement de Centre s'ajoute effectivement à d'autres depuis des années dans ce service.

Alors que les collectivités ont du mal à recruter (perte de congés, bas salaires, etc.), Ivry peut-elle se permettre de traiter ainsi des collègues ?

#### **Nous revendiquons donc :**

- Aucun changement de Centre imposé sans motif valable et sans constat d'un problème avéré
- La déprécarisation, qui passe par la création de postes si nécessaire, par la stagiairisation immédiate de tous les collègues de catégorie C, comme le prévoit le statut de la Fonction Publique, par des CDI pour les collègues qui ne remplissent pas les conditions de nationalité, d'en finir avec des situations où des animateurs ou animatrices sont vacataires sur des postes qui pourraient être créés (et qui sont présent.es toute l'année, pas seulement le midi ou pendant les vacances)
- Des moyens pour accueillir les enfants dans de bonnes conditions (effectifs, locaux adaptés, etc.)
- Des moyens supplémentaires pour mieux accueillir les enfants en situation de handicap (effectifs, formations, etc.), comme s'était engagée à le faire la Municipalité
- Une aide au financement des formations, notamment le BPJEPS, avec des critères clairs et objectifs
- Une concertation sur l'organisation du service, mais qui débouche enfin sur des actes concrets
- Une meilleure prise en compte des souhaits des agent.es

Ivry-sur-Seine, le 17 août 2023

01 49 60 28 86 ou 06 20 05 52 80 / [cgtgeneral@ivry94.fr](mailto:cgtgeneral@ivry94.fr)



Cgt Territoriaux Ivry